



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 14 avril 2025 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Dany Audet, greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - GREFFE
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer
 - 4.2 - Présentation des états financiers 2024
 - 4.3 - Convention d'aide financière (PAVL) volet entretien # QVK44724
- 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 6 - LOISIRS ET CULTURE
 - 6.1 - Embauche coordonnatrice camp de jour
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Affichage offre emploi journalier
- 10 - CORRESPONDANCE
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES

2025-04-47



N° de résolution
ou annotation

2025-04-48

2025-04-49

2025-04-50

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

11.1 - Demande commandite / voitures antiques

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2025, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2025 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 244 413.26\$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 49 860.43\$ soit accepté.

4.2 - Présentation des états financiers 2024

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés devant le conseil municipal;

ATTENDU QU'UN avis public a été donné le 4 avril 2025 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jayson Byrns et résolu unanimement :

- QUE le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 accompagné du rapport de l'auditeur externe préparé sur les formulaires fournis à cet effet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

- QUE le rapport financier révèle des revenus d'investissement et de fonctionnement de 4 794 873\$, des dépenses et des éléments de conciliation à des fins fiscales de 4 693 915\$ pour un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 100 958\$ ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 721 583 \$ au 31 décembre 2024.



N° de résolution
ou annotation

2025-04-51

2025-04-52

2025-04-53

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

4.3 - Convention d'aide financière (PAVL) volet entretien # QVK44724

Numéro de la demande d'aide financière: QVK44724

ATTENDU QUE la vice-première ministre et ministre des Transports annonçait à notre municipalité le 30 juillet dernier une aide financière de 357 309\$ pour la réfection et l'entretien de notre réseau routier local;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frampton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Frédéric Fournier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Frampton confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Embauche coordonnatrice camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton était à la recherche d'une coordonnatrice pour la saison estivale 2025 du camp de jour de Frampton;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée à cet effet et que nous avons reçu 2 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus d'embauche, des entrevues ont été effectuées par le personnel administratif de la municipalité qui n'impliquait aucunement les élus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles au poste 02-701-20-141-00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Yvan Tardif et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton procède à l'embauche de Janika Dostie comme coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2025.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Affichage offre emploi journalier

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Boutin, journalier aux travaux publics, a quitté ses fonctions le 28 mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de procéder à l'ouverture du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudia Labrie et résolu unanimement:

- Que le conseil ratifie l'ouverture du poste de journalier aux travaux publics;



N° de résolution
ou annotation

2025-04-54

2025-04-55

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- Que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entreprendre les démarches de recrutement pour combler ce poste, à embaucher la personne retenue et à négocier les conditions d'embauche conformément aux dispositions de la politique salariale.

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande commandite / voitures antiques

CONSIDÉRANT QUE l'association de voitures antiques de Frampton a déposé une demande d'aide financière de 500,00\$ pour la 3e édition de l'exposition de voitures sport et anciennes qui se tiendra le 28 ou 29 juin prochain (selon la température) sur le terrain des Loisirs, tout près du parc Boralex;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 500.00\$ à l'association de voitures antiques de Frampton pour la 3e édition de l'exposition de voitures sport et anciennes et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 14.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14, il est proposé par Yvan Tardif et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet
Maire



Dany Audet
Greffière-trésorière adjointe